

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 septembre 2013

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 7 novembre 2013 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avéreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 septembre 2013, Gold Fields Sudbury Exploration Corp. (« Gold Fields ») a commencé un programme d’exploration sur la propriété Rouyn de la Société. Ce programme est effectué aux termes de la convention d’option et d’entreprise en coparticipation intervenue entre la Société et Gold Fields en vertu de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields une option d’acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. La convention d’option et d’entreprise en coparticipation a une date de commencement du 26 juin 2013.

Le programme consiste d’une campagne de forage à diamant de deux phases, d’un levé géophysique magnétique détaillé et d’un programme de tranchées. La première phase du programme comprendra environ 11 000 mètres de forage sur les blocs Augmitto, Cinderella, Lac Gamble et Astoria. Le programme ciblera la principale zone minéralisée, l’objectif premier du programme étant de définir l’orientation de la minéralisation aurifère afin de mieux comprendre la géométrie des gisements. À la fin d’octobre 2013, 20 forages étaient complétés pour un total de 5 777 mètres. Le forage a recoupé des zones fortement altérées où, à maintes reprises, de l’or grossier a pu être observé.

Un levé magnétique au sol d’environ 200 km linéaires a été proposé pour les mois de juillet et août 2013. À la fin d’octobre 2013, le levé avait été complété à l’égard de 136 km le long de lignes distantes de 50 mètres. Le principal corridor minéralisé a été couvert par ce levé et l’intention de compléter le levé sur la partie est demeure une priorité. Le levé est présentement utilisé pour interpréter des structures qui contrôlent et déplacent la minéralisation aurifère dans le Groupe de Piché.

En plus de ces travaux, un programme de décapage et de prolongement de la tranchée 4 du bloc Augmitto a été complété récemment, exposant une zone fortement altérée dont on croit être liée à la minéralisation d’une teneur importante qui a été observée dans un forage antérieur (07-S-442 = 11,3 g/t d’or sur 8,5 m). Un exercice de cartographie des veines aurifères exposées sera intégré ultérieurement à la planification des forages dans ce secteur.

Au cours de la période terminée le 30 septembre 2013, aucuns travaux n’ont été effectués sur la propriété Beschefer. La Société évalue présentement la faisabilité d’effectuer un programme d’exploration sur la propriété Beschefer.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013, la Société a réalisé une perte de 269 241 \$ comparativement à une perte de 257 588 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les revenus pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013 se sont élevés à 39 989 \$ (comparativement au montant de 52 728 \$ pour la période correspondante de l'année précédente, qui se rapporte à une émission d'actions accréditives et est considéré à titre de revenu hors trésorerie). Les dépenses pour la période se sont élevées à 309 230 \$ (ce qui comprend les charges d'intérêts au montant de 23 792 \$) comparativement à 310 316 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2012. Les charges administratives pour la période ont diminué de 30 079 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'un remboursement de taxes. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la Société a encouru un total de 308 961 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 409 804 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité ont été encourues sur la propriété Rouyn. Depuis la fin de juin 2013, les dépenses d'exploration sur la propriété Rouyn sont encourues par Gold Fields aux termes de la convention d'option et d'entreprise en coparticipation intervenue entre la Société et Gold Fields.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
30 septembre 2013	39 989 \$	(269 241) \$	(0,01) \$
30 juin 2013	0 \$	(324 342) \$	(0,01) \$
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$
30 septembre 2012	53 382 \$	(257 588) \$	(0,01) \$
30 juin 2012	60 229 \$	(283 292) \$	(0,01) \$
31 mars 2012	83 621 \$	(233 957) \$	(0,01) \$
31 décembre 2011	5 \$	(210 295) \$	(0,01) \$

Liquidité

Tel que décrit ci-haut sous la rubrique « Général », la Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields aux termes de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields une option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. Afin d'exercer son option, Gold Fields doit financer 19 millions \$ en dépenses d'exploration et de mise en valeur sur la propriété Rouyn, ce qui inclut un paiement d'avance en espèces de 1 million \$ à la Société relativement à des services et de l'équipement devant être fournis à Gold Fields. Le premier versement de 500 000 \$ du paiement d'avance en espèces a été payé à la Société le 26 juin 2013 et le deuxième versement de 500 000 \$ est payable le 26 mars 2014. Lorsque la participation de 51 % dans la propriété aura été acquise, Gold Fields aura une option additionnelle d'augmenter sa participation à 70 % en dépensant 15 millions \$ additionnels.

En juin 2013, une tierce partie a avancé un prêt de 500 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt au taux de 12 % par année, n'est pas garanti et est remboursable à la première des dates suivantes à survenir: i) le 15 décembre 2013; et ii) 60 jours suivant la réception d'un avis demandant le remboursement du prêt. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2013, des intérêts de 19 069 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts. Au 30 septembre 2013, la somme de 500 000 \$ était due aux termes de ce prêt.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, certains administrateurs ont effectué des prêts totalisant 375 000 \$ à la Société. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2013, des intérêts de 18 495 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 125 000 \$ a été remboursée. Au 30 septembre 2013, la somme de 250 000 \$ est due aux termes de ces prêts.

En octobre 2013, un administrateur de la Société a effectué un prêt de 100 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt au taux de 12 % par année et est remboursable le 15 décembre 2013.

Au 30 septembre 2013, l'encaisse de la Société totalisait 61 606 \$ comparativement à 60 538 \$ au 31 décembre 2012. Le fonds de roulement au 30 septembre 2013 était de (1 175 245) \$ comparativement à (255 673) \$ au 31 décembre 2012. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Société relativement à ses dépenses corporatives et à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn. La Société compte procéder à un financement dans un avenir proche afin de résoudre l'insuffisance du fonds de roulement.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditatives.

Nouvelles normes comptables

Au cours de la période, la Société a appliqué les nouvelles normes suivantes. Ces nouvelles normes n'ont pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

i) IFRS 11, Accords conjoints

Les dispositions de l'IFRS 11 remplacent celles de l'IAS 31, Participation dans des coentreprises.

En vertu de l'IFRS 11, les partenariats sont classés comme des activités conjointes ou comme des coentreprises. Essentiellement, l'IFRS 11 exclut des anciennes entités contrôlées conjointement les accords qui sont structurés de façon distincte, mais dont la séparation est insuffisante et dont les parties à

ces accords ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Ces accords sont ainsi comptabilisés comme étant des activités conjointes de façon conforme à la comptabilisation des activités contrôlées conjointement / des actifs contrôlés conjointement en vertu de l'IAS 31. En outre, en vertu de l'IFRS 11, les coentreprises sont privées de la liberté de choisir entre la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation proportionnelle; elles doivent toutes dorénavant appliquer la méthode de la mise en équivalence.

ii) IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

Dans le cadre de sa nouvelle série de normes sur la consolidation et de normes connexes, l'IASB a publié l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, en vue de remplacer les exigences existantes en matière d'informations à fournir, pour les entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats (c.-à.-d. des entreprises communes ou des coentreprises) ou des entreprises associées.

iii) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

La Société a appliqué l'IFRS 13 depuis le 1^{er} janvier 2013. L'IFRS 13 n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

Normes comptables futures

L'IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée mais n'a pas encore été appliquée par la Société.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Tel que mentionné au rapport de gestion annuel 2012, la direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, le contrôle interne à l'égard de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que,

compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Il n'y a eu aucun changement de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2013 et se terminant le 30 septembre 2013 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 268 805 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 45 000 \$ et une somme de 37 500 \$ a été versée à titre de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Tel que mentionné ci-haut sous la rubrique « Liquidité », au cours de la période, certains administrateurs ont effectué des prêts totalisant 375 000 \$ à la Société. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2013, des intérêts de 18 495 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts et une somme de 125 000 \$ a été remboursée. Au 30 septembre 2013, la somme de 250 000 \$ est due aux termes de ces prêts. De plus, en octobre 2013, un administrateur de la Société a effectué un prêt de 100 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt au taux de 12 % par année et est remboursable le 15 décembre 2013.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 174 385 206 étaient émises et en cours au 7 novembre 2013. À cette date, la Société avait également des options et des bons de souscription en cours visant l'achat d'un total de 8 558 334 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,28 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.